

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

Avis n° 2023 - 145		
<p>Commission plénière du 13 avril 2023 Présidence : Jean-François Silvain</p>	<p>Objet : Liste d'espèces Grand-Est pour identifier les nouveaux sites à protéger</p>	<p>Vote en conseil plénier : favorable sous conditions</p>

Contexte

Une nouvelle stratégie nationale pour les aires protégées unifiée pour la France hexagonale et les territoires d'outre-mer a été adoptée le 11 janvier 2021. Elle intègre à la fois les enjeux terrestres et maritimes.

Cette stratégie nationale pour les aires protégées repose sur deux piliers :

- Un objectif de 30 % d'aires protégées, qui constituent la trame de protection du territoire ;
- Un objectif de 10 % de protection forte

Dans le cadre de la nouvelle stratégie aires protégées, l'UMS Patrinat a produit un diagnostic du réseau d'aires protégées en 2019 et 2020 (Leonard *et al.*, 2019, 2020). Ce diagnostic a été réalisé à partir d'une liste d'espèces patrimoniales pour lequel un seuil de représentativité a été fixé. La liste proposée pour le Grand Est (croisement des espèces patrimoniales avec les données présentes à l'INPN) nécessitait des adaptations.

Les conservatoires botaniques ont réalisé le travail d'adaptation de la liste flore fin 2020. Odonat Grand Est propose une adaptation de la liste faune (cf note méthodologique et tableau ci joint). Ces listes seront un des outils utilisés pour le travail d'identification des sites à protéger prévu cette année dans le cadre du premier plan d'action régional.

Questions au CSRPN

Est ce que les adaptations de la liste faune proposées par Odonat Grand Est sont pertinentes ?

Supports de réflexion

- *Note CSRPN liste espèces SAP mars 2023.pdf, Odonat, 2023, 17 pages.*
- *liste_esp_representativite_SAP_ODONAT_2023_CSRPN, Odonat, 2023*
- *liste_esp_representativite_SAP_ODONAT_2023_CSRPN_METADONNES, Odonat, 2023*
- *Note_especes_flore, DREAL (à partir des infos transmises par les CB), 2023, 1 page*
- *liste_esp_SAP_CB_2020, CB, 2020*

- *Présentation en séance de Anaïs GSELL EPAILLY (ODONAT Grand Est).*

Analyse

Une comparaison rapide a été faite avec la méthode retenue pour l'adaptation à la région Grand-Est de la

liste flore nationale proposée par l'UMS Patrinat. Pour la flore les modifications de la liste sont réalisées à la marge simplement sur la base des taxons présents ou non en Grand-Est et leurs statuts d'indigénat. Tous les taxons ajoutés ou retirés sont cités sur la liste nationale et aucun « ajout » nouveau n'est venu augmenter la liste. Pour la faune, le choix méthodologique retenu par Odonat GE est très différent. Il propose notamment de rajouter tous les taxons à statut de menace (CR-EN-VU) inscrits sur les listes rouges Grand-Est validées ou en cours, ainsi que les espèces déterminantes ZNIEFF et, en dernier lieu, le « dire d'expert ». Ce cadre méthodologique est censé respecter la grille décisionnelle du MNHN (Léonard *et al.* 2019). A noter toutefois que cette grille ne s'applique qu'au niveau national et que le document en question ne propose pas de méthode de sélection des taxons à enjeu de conservation à une échelle infra. Par ailleurs le critère de présence sur une liste ZNIEFF n'est pas suffisant à lui seul pour qu'un taxon soit éligible au niveau national.

Il en résulte que l'utilisation des listes rouges GE existantes ou en cours (de finalisation) conduit à une liste SAPGE très complète pour les groupes taxonomiques bénéficiant de ces outils (oiseaux, reptiles, amphibiens, mammifères, odonates, papillons, orthoptères), issus de la concertation récente des différents comités d'experts régionaux réunis à cet effet. A l'exception des mollusques menacés en GE (Bichain *et al.*, 2023) dont le rajout systématique ne se retrouve pas dans la liste finale conformément à la méthodologie (e.g. : *Euglesa pseudosphaerium* > CR ; *Xerocrassa geyeri*, *Gyraulus rossmaessleri*, *Discus ruderatus*, etc. > EN en GE). Notons également le choix particulier de retirer de la liste nationale, le crapaud vert (*Bufo viridis viridis*) inscrit sur toutes les listes rouges nationale et régionales (France, Alsace, Lorraine, GE) en tant qu'espèce menacée En Danger et pour lequel la responsabilité de la région GE en termes de conservation est très forte compte-tenu de sa distribution.

A contrario d'autres groupes taxonomiques ne bénéficiant pas des outils listes rouges sont très peu voire pas additionnés si bien que la liste finale est déséquilibrée en faveur des groupes taxonomiques finalement les plus étudiés (et ce d'autant qu'ici les espèces quasi menacées des listes rouges Grand Est sont prises en compte sans autre condition). Pour autant, parmi les groupes considérés comme « très méconnus » certains bénéficient de listes de références commentées voire de catalogues infra-régionaux ainsi que d'une bonne prise en compte dans les anciennes listes ZNIEFF (Lorraine notamment) au rang 1 et 2¹. Les spécialistes régionaux ou extra-régionaux existent, mais se sont peu ou pas mobilisés pour ce travail.

De fait, le CSRPN considère la liste finale SAPGE assez incomplète avec le risque que des espèces très spécialisées, ou sub-endémiques au quart nord-est, ou bonnes indicatrices d'habitats ou de micro-habitats particulièrement menacés et vulnérables n'aient pas été pris en compte et tout particulièrement parmi certains ordres ou familles d'insectes pour lesquelles la connaissance actuelle est suffisante pour compléter la liste nationale (au moins partiellement). En ce sens il est important que ce diagnostic soit adapté à tous les enjeux connus dans le Grand-Est et qu'à minima les coléoptères (au moins certaines familles), les hétéroptères, les plécoptères, éphémères, trichoptères soient expertisés.

Par ailleurs, la stratégie ne vise pas uniquement la création d'aires protégées supplémentaires, mais également à garantir que celles-ci soient représentatives de la diversité des écosystèmes, bien gérées, interconnectées, afin de créer un réseau robuste d'aires protégées résilient aux changements globaux. Ainsi l'appui des spécialistes de groupes est aussi attendu pour poser un regard critique sur les seuils à atteindre car la présence d'un taxon dans une aire protégée n'est pas la garantie de la pérennité et du bon état des populations.

La pertinence de cette proposition de liste par rapport aux enjeux en Grand-Est aurait pu être évaluée au regard de la répartition des taxons par type d'habitat afin de vérifier si certains écosystèmes ne sont pas sous-représentés (tête de bassin, forêt ancienne, tourbières par ex.) en particulier dans une analyse croisée avec les taxons de la liste SAPGE de la flore.

¹ E.g. : 96 espèces de rang 1 et 2 parmi les éphémères, plécoptères, trichoptères dont 65 de rang 1

Avis du CSRPN

Le CSRPN émet un **avis favorable sous conditions** :

- de rendre la liste évolutive au fil de l'eau par le biais de :
 - l'analyse des (anciennes) listes déterminantes ZNIEFF, comme proposé dans la méthodologie Odonat GE, pour tenir compte d'espèces à enjeux de conservation dans les groupes considérés comme « très méconnus » ;
 - la remontée éventuelle d'avis des spécialistes régionaux ou extra-régionaux sollicités sur les groupes considérés comme « très méconnus » ;
 - la prise en compte des nouvelles parutions de listes rouges régionales (e.g. : poissons).
- de tester que la liste des espèces retenues pour la SAP Grand Est (faune et flore) soit représentative de l'ensemble des habitats d'intérêt présents dans la région

Recommandations

- Intégrer les espèces menacées de la liste rouge des mollusques de Grand-Est non proposées par la liste nationale à l'identique des autres groupes taxonomiques disposant d'une liste rouge régionale validée ou en cours de finalisation.
- Réhabiliter le crapaud vert proposé sur la liste nationale, mais supprimé de la liste SAPGE dans la mesure où l'Alsace et la Lorraine abritent les seules populations françaises de *Bufo viridis viridis*.
- Reconsulter les personnes ressources et spécialistes régionaux pour certains groupes abritant des taxons très spécialisés ou dont l'aire de distribution française est réduite au nord-est de la France (coléoptères notamment).
- Réaliser un diagramme par type d'habitat des taxons de la liste SAPGE faune+flore afin d'apprécier la bonne représentativité dans tous les milieux, d'espèces à enjeux de conservation.

Fait le 9 octobre 2023



**Le président du CSRPN
Jean-François SILVAIN**